

Extension du délai de garde à vue : ça coince

Personne n'est dupe : si la Chambre a reporté à la semaine prochaine le vote, inscrit à son ordre du jour de ce jeudi, portant sur l'extension du délai de garde à vue, c'est moins en raison de l'absence du ministre de la Justice, retenu par une réunion européenne à Luxembourg, qu'à cause des bisbilles qui agitent les partis. L'assemblée est appelée à se prononcer sur une révision de l'article 12 de la Constitution fixant le délai de garde à vue à 24 heures. La majorité le soutien du CDH, du PP et du Vlaams Belang et espère réunir les deux tiers des voix nécessaires pour porter ce délai à 48 heures et éventuellement 72 en cas d'infraction terroriste. Mais des divergences de vue subsistent. Tous ne sont pas d'accord pour une exception à 72 heures pour le terrorisme. De savants calculs conduisent à estimer que 96 voix pourraient se porter sur le texte alors que la majorité des deux tiers est de 100.